



Genève, le 19 novembre 2014

## **Communiqué de presse**

### **L'UAPG condamne fermement la grève illicite des TPG**

**L'Union des Associations Patronales Genevoises (UAPG) condamne le mouvement de grève du personnel des Transports publics genevois (TPG) qui a lieu aujourd'hui. Cette grève est illicite puisqu'elle a pour seul but de faire pression sur le Grand Conseil afin d'obtenir le retrait du contrat de prestations conclu entre l'Etat et les TPG. Contrairement à ce qu'affirme la Communauté d'action syndicale genevoise (CGAS), les employeurs n'ont pas à prendre en charge les conséquences de cette grève.**

Le mouvement de grève des TPG qui a lieu aujourd'hui à Genève et qui paralyse l'ensemble du réseau durant 24 heures est illégal. Les conditions du droit de grève, telles que définies par le Tribunal fédéral, ne sont pas respectées, puisque deux des quatre conditions pour qu'une grève soit considérée comme licite font défaut. La grève doit concerner les relations de travail, ne doit pas être destinée à faire pression sur les autorités (grèves dites politiques) et doit respecter le principe de proportionnalité. La grève ne peut être utilisée qu'en dernier recours pour rétablir la paix du travail, lorsque la négociation et la conciliation ont échoué.

Contrairement à ce qu'affirme la CGAS, les employeurs n'ont pas à prendre en charge les conséquences de cette grève (arrivée tardive, absence, etc.) et les éventuels frais supplémentaires occasionnés. C'est à bien plaisir que les employeurs peuvent faire preuve de compréhension face à cette situation exceptionnelle.

L'UAPG déplore la prise en otage des usagers des TPG et des entreprises genevoises pour des motifs d'ordre politique, à savoir la volonté de faire pression sur le Grand Conseil genevois, à la suite des mesures découlant de l'acceptation de l'initiative 146 «Stop à la hausse des tarifs TPG!».

#### **L'Union des Associations Patronales Genevoises en bref**

L'UAPG groupe six grandes associations patronales genevoises. Elle s'investit dans le partenariat social et contribue à la défense active du patronat. Elle rencontre et négocie avec des syndicats et participe à de nombreuses commissions officielles. Elle s'engage dans la formation professionnelle et renseigne les apprentis dans le cadre de l'information paritaire. Depuis 1912, l'UAPG est l'organisme faïtier des employeurs genevois.

#### **Contacts:**

**Jean-Luc Favre**, Président – 079 202 14 02 – [jean-luc.favre@ch.abb.com](mailto:jean-luc.favre@ch.abb.com)

**Stéphanie Ruegsegger**, Secrétaire permanente – 079 203 20 43 – [stephanie.ruegsegger@fer-ge.ch](mailto:stephanie.ruegsegger@fer-ge.ch)